

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-06-124
Séance du 26 juin 2024

Objet : Signature d'un contrat de bail entre la Commune et la société CELLNEX France

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	7	1

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian BAUME procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Mourad ABADLI procuration à M.CEGIELSKI, Sylvain HILLE procuration à A.OUATIZERGA, Marilyne FOURNIER procuration à C.MUCCIO, Claude ROUX procuration à J-Y CHAPELET, Pascale BORDES procuration à B.NASS

Conseillers municipaux absents : Catherine HERBET

Secrétaire de séance : Christine MUCCIO

Objet : Signature d'un contrat de bail entre la Commune et la société CELLNEX France

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le projet de contrat de bail entre la Commune et la société CELLNEX France ci-annexé,

Considérant que la société CELLNEX France a pour activité le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance de sites points hauts et la fourniture de services auprès d'opérateurs de communications électroniques ou audiovisuels afin de leur permettre de remplir leurs obligations réglementaires de couverture du territoire,

Considérant qu'à ce titre, la société CELLNEX France souhaite disposer d'un droit d'occupation sur des emplacements destinés à l'exploitation d'une station radioélectrique composée d'infrastructures et d'équipements techniques dédiés à ces services,

Considérant que la Commune est propriétaire d'un terrain, sis à l'Impasse de la Floure, Zone d'activité de Berret à Bagnols-sur-Cèze, références cadastrales section AM parcelle n°585, appartenant au domaine privé de la commune,

Considérant que la société CELLNEX France a sollicité la Mairie afin d'occuper sur cette parcelle un emplacement d'une surface de 35 m² environ destiné à accueillir les infrastructures et équipements,

Considérant qu'en contrepartie de l'occupation, la société CELLNEX France accepte de verser à la Commune une redevance annuelle de 6 500 € qui sera indexée chaque année de 1%,

Considérant que le contrat de bail entre la Commune et la société CELLNEX France fixe les conditions d'occupation et d'utilisation de l'emplacement, ainsi que les obligations respectives de chacune des parties,

Considérant que le contrat de bail est conclu pour une durée de douze ans et est reconduit tacitement par périodes successives de douze ans,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 12 juin 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du contrat de bail ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à son représentant délégué, à signer le contrat de bail ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes, et à prendre toutes les mesures d'exécution.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

